

Avis de concession / Services

1- Nom et adresse de l'autorité concédante :



MAIRIE DES AVENIERES VEYRINS-THUELLIN
1 Square Emile Richerd
38630 LES AVENIERES VEYRINS-THUELLIN
Téléphone : 04 74 33 61 87

2- Les modalités de communication entre les parties :

Mise à disposition du dossier de consultation, échanges électroniques et demande de renseignements : <https://www.marches-securises.fr> et pour tout renseignement complémentaire, une demande doit intervenir au plus tard 8 jours avant la date limite de réception des offres.

3- Intitulé : Contrat de concession 2022-2027 sous forme d'une délégation de service public relative à la gestion et l'exploitation du Boulodrome Municipal.

4- Référence acheteur : 2022005dsp

5- Code CPV :

Descripteur principal : 92610000-0 : Services d'exploitation d'installations sportives
Descripteur supplémentaire : 55400000-4 : Services de débits de boissons

6- Texte en application duquel la convention sera conclue :

Procédure prévue à l'article L.1411-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, définie à l'article L 1121-3 du Code de la Commande Publique.

7- Type de marché :

Services

8- Description succincte des prestations :

La présente concession de service public a pour objet de gérer et d'exploiter le Boulodrome Municipal des Avenières Veyrins-Thuellin, 16 chemin des Vignes.

A titre principal, le concessionnaire assure la gestion et l'exploitation du boulodrome.

A titre secondaire, le concessionnaire gère l'activité de buvette-restauration.

Pour ce faire, la commune des Avenières Veyrins-Thuellin s'engage à mettre à disposition du concessionnaire les locaux et infrastructures nécessaires à la réalisation de la mission confiée selon le descriptif joint au contrat.

9- Valeur totale estimée : 210 000€ H.T. pour la durée totale du contrat.

10- Information sur les lots : Ce marché est divisé en lots : non

11- Description des prestations :

Le concessionnaire s'engage à exploiter, à ses risques et périls, dans le respect du contrat et des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Il assure les charges d'exploitation du service public, ces charges intégrant l'entretien et le renouvellement des matériels et équipements mis à sa disposition. Il se rémunère sur

l'exploitation du service en percevant la totalité des recettes issues directement de l'exploitation.

Il versera à l'autorité concédante une redevance annuelle.

Le concessionnaire devra assurer l'ouverture de l'équipement au public 5 jours par semaine au minimum, entre 14h00 et 19h00 au minimum, et durant une période minimale allant du 1er septembre au 30 juin. Le concessionnaire devra également ouvrir l'équipement pour les entraînements et les manifestations tels que décrits le contrat.

12- Conditions de la consultation :

- Durée de la concession : 5 ans à compter du 1^{er} septembre 2022 et s'achèvera le 31 août 2027.
- Délai de validité des offres : 4 mois à compter de la date limite de réception des offres

13- Conditions de participation :

Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession : Liste et description succincte des conditions mentionnées dans l'article « présentation des candidatures et des offres ».

14- Contenu du dossier de consultation :

- L'avis de concession ;
- Le règlement de la consultation (R.C.) ;
- Le projet de cahier des charges valant contrat de concession et ses annexes ;
- Le cadre des renseignements techniques et financiers ;
- L'attestation de visite du candidat.

15- Visite sur site :

La visite sur site est obligatoire suivant le règlement de la consultation.

16- Critères d'attribution :

Libellé	Pondération
1- La valeur technique	70
2- La valeur financière	30

La note globale (exprimée sur 100) sera obtenue en additionnant chacune des notes pondérées des 2 critères. Les offres seront ensuite classées par ordre décroissant de notation, la première étant celle ayant obtenue la plus forte note globale.

17- Présentation des candidatures et des offres :

Impérativement par voie dématérialisée sur : <https://www.marches-securises.fr>

18- Date limite de remise des candidatures et des offres :

Lundi 04 avril 2022 à 16h00.

19- Procédure de recours :

Le Tribunal Administratif de Grenoble est compétent en la matière.

20- Date d'envoi du présent avis : Le 1^{er} mars 2022